



Nomination du directeur exécutif de l'Agence européenne chargée de la  
sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)<sup>1</sup>

Udo Helmbrecht

Discours tenu devant la commission ITRE du Parlement européen

Bruxelles, le 16 avril 2009

---

<sup>1</sup> COM/2008/10132 of 19.11.2008

## **Motivation**

La Communauté européenne est une histoire du succès, et le fruit d'une longue marche de coopération, soutenue par la conviction - dans l'esprit de la devise européenne d'«unité dans la diversité» - qu'aucun des États membres ne possède à lui seul la force de la Communauté. Cette appréhension de l'Europe est une condition pour la croissance et la prospérité, en particulier dans un cadre de concurrence globale. Telle est la vision de la Communauté européenne en faveur de laquelle je souhaite désormais œuvrer au niveau communautaire.

Face à une interconnexion mondiale de plus en plus complexe et par ailleurs propice à des attaques visant les structures de l'information, une réalisation sécurisée des techniques de l'information et de la communication représente un défi fondamental pour les États industriels modernes. L'Europe doit se doter d'une agence chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, dont les principales tâches consistent à conseiller la Commission, le Parlement et le Conseil, à coopérer activement et dans un climat de confiance avec les États membres et à encourager la coopération entre les gouvernements, l'économie et les organisations non gouvernementales (ONG) au profit des citoyens de l'Union européenne.

La sécurité des réseaux et de l'information constitue l'épine dorsale de la société de l'information moderne. Une partie croissante de la vie publique et privée se déroule aujourd'hui dans le cyberspace. Aussi convient-il d'attacher une attention particulière aux questions de société telles que la protection des données à caractère personnel et la protection des mineurs sur l'internet.

Je souhaite mettre au service de l'ENISA la longue expérience que j'ai acquise à la tête d'une organisation publique pour la sécurité des technologies de l'information dans un État membre. Le champ d'action européen de l'Agence me confronte à un nouveau défi de carrière. La prolongation du mandat de l'ENISA jusqu'en 2012 devrait, à mon avis, permettre à l'Agence de grandir et de s'établir en tant que centre européen de compétence et de conseil reconnu pour la sécurité des infrastructures de réseau et la protection de l'information.

Mes efforts viseront à obtenir un mandat permanent pour l'ENISA et à ainsi œuvrer en faveur d'une société de l'information sûre en Europe.

## **Vision**

Ma vision de l'ENISA est celle d'une agence connue dans l'Union européenne et au-delà, acceptée en tant qu'institution compétente dans son domaine d'activité et que toutes les parties prenantes s'entendent à reconnaître durablement en tant que plate-forme de communication et point de cristallisation de la sécurité des réseaux et de l'information. Les activités de conseil de l'Agence au service des institutions européennes et des États membres trouvent leur expression durable dans les décisions, règlements et lois. Les entreprises et organisations des États membres apprécient les services de l'Agence. Une culture de la sécurité des réseaux et de l'information s'est créée, de nature à promouvoir le marché intérieur européen, à assurer la confiance des citoyens dans l'utilité des technologies de l'information et de la communication et à garantir la sécurité de celles-ci. La sécurité des réseaux et de l'information évolue au rythme de l'ENISA, qui a inscrit sur sa bannière la sécurité de la société de l'information en Europe.

Je voudrais à présent exposer mes idées concernant le développement de l'ENISA au cours des années à venir.

## **Les défis pour l'ENISA et son nouveau directeur exécutif**

La société de l'information est marquée par le rôle éminent d'une série d'acteurs avec lesquels l'ENISA doit créer un **réseau** de coopération étroite.

Sur le plan politique, ces acteurs sont les institutions européennes et les États membres. La première priorité des gouvernements doit être la protection des infrastructures de réseau critiques. Cette protection est la condition d'un déroulement des affaires dans un climat de confiance entre l'économie et les utilisateurs privés qui interagissent dans le monde virtuel. D'autres acteurs de poids sont les citoyens ainsi que les associations et les ONG. Le bon fonctionnement de l'internet dépend tout particulièrement des fournisseurs. L'utilisateur privé est, dans bien des cas, le facteur critique du réseau. En effet, son ordinateur, souvent non conforme aux standards de sécurité les plus récents, risque d'être infecté par des réseaux de zombies contrôlés à distance. À cet égard, il s'agit d'une part de mener des campagnes de prise de conscience, et d'autre part d'obliger les fabricants à offrir des produits des technologies de l'information sûrs et conviviaux.

Nous devons également inciter les fabricants à concevoir, dès le départ, des produits qui intègrent la sécurité des technologies de l'information, sécurité qui doit être érigée en avantage concurrentiel. Les certificats et les normes de technologie de l'information doivent faire l'objet de mesures promotionnelles.

L'ENISA doit créer et entretenir un réseau avec tous les acteurs. La tâche du nouveau directeur exécutif consistera à enregistrer et à comprendre les besoins des États membres et à encourager les coopérations sur cette base.

L'ENISA doit concentrer son action sur les intérêts stratégiques de l'Union européenne. Cette focalisation est subordonnée à la création d'un portefeuille de services indépendants, reconnus dans le domaine d'activité de l'Agence et orientés sur les groupes cibles, ainsi qu'à des exigences de qualité internes élevées.

La **stratégie** de l'Agence s'alignera strictement sur les besoins des institutions européennes et des États membres. La coopération sur le fond avec les acteurs de la société de l'information demande un aménagement durable. L'Agence doit élaborer un savoir-faire de grande qualité et accepté au niveau international, qui lui permette d'analyser les évolutions technologiques, économiques et sociales actuelles ainsi que les menaces, et d'offrir des solutions en conséquence. Les résultats seront pris en compte dans les thèmes prioritaires après concertation avec les instances.

L'ENISA, dans le cadre de ses compétences, doit agir pour **conseiller les décideurs politiques** des organes de régulation de l'Union européenne dans l'élaboration des politiques et sa mise en œuvre dans les États membres. Cette intention se reflète d'ores et déjà dans les projets actuels de remaniement du cadre juridique des communications électroniques. Le rôle de l'ENISA devrait encore être conforté au-delà de cet aspect. J'envisage ici, par exemple, la nécessaire intensification de l'engagement en faveur de la résilience des infrastructures de réseau en Europe. Est également requise la participation active, au sein de l'Union Européenne, aux discussions stratégiques qui concernent actuellement la refonte de la sécurité des réseaux et de l'information (SRI) en Europe. L'aide et la participation aux projets européens centraux de technologie de l'information méritent d'être renforcées.

L'ENISA, à moyen terme, pourra également apporter un soutien aux services responsables de l'exploitation des technologies de l'information auprès des institutions européennes pour toutes questions relatives à la sécurité et ainsi assumer une responsabilité opérationnelle.

En dernier ressort, il s'agit d'optimiser les structures et processus internes de l'Agence en vue d'une **administration** allégée. Le personnel se présentera, vers l'extérieur, comme une équipe solide, dont un atout sera l'orientation vers la clientèle et les services. Un profil spécifique permettra aux membres du personnel de mieux s'identifier à l'Agence et de mieux se définir au sein de l'Union européenne.

Comment atteindre ces objectifs?

- Mise en place d'un dialogue de haut niveau entre les États membres, les institutions de l'Union européenne et tous les autres acteurs de la société de l'information.
- Intégration des futurs défis techniques des technologies de l'information et de la communication au programme de travail de l'Agence.
- Les activités de l'ENISA ne doivent ni faire double emploi, ni être en concurrence avec celles des États membres. La tâche de l'ENISA se définit plutôt comme un devoir de conseil et d'assistance dans le domaine des activités européennes communes génératrices de valeur ajoutée pour les différents États membres ou pour l'Union européenne dans son ensemble.
- Transparence des processus décisionnels de l'ENISA.
- Mise en œuvre efficiente des ressources limitées pour obtenir des résultats efficaces.
- Les résultats doivent se matérialiser dans les États membres.

## Résumé

Pour conclure, je rappellerai les principaux points de mon discours:

- Mission: de travailler pour la sécurité de la société de l'information en Europe.
- L'ENISA doit devenir le moteur [*org. DE; stimulateur cardiaque*] de la sécurité des réseaux et de l'information en Europe.
- L'ENISA doit devenir une marque de sécurité de l'information en Europe.
- Mon action visera à l'obtention d'un mandat permanent pour l'ENISA.